

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2018

AMENDEMENT

présenté par

M. Wauquiez, M. Ray, M. Berger, Mme Dalloz, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier, M. Barnier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Lepers, M. Liégeon, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, M. Portier, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot et M. Tryzna

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	66 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	0	66 000 000
SOLDE	-66 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Droite Républicaine vise à instaurer une année blanche pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, marqué par la nécessité de réduire notre déficit, nous proposons de contenir la hausse des dépenses des agences et opérateurs. Cette décision nous apparaît d'autant plus justifiée que les crédits alloués à l'ANRU connaissent une hausse de 132 % par rapport à l'année précédente.

En conséquence, il est proposé de retirer 66 000 000 € en autorisations d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) de l'action n° 04 « Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie » du programme 147 « Politique de la ville ».